

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/05/31-1/10 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022112-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

**OBJET :** Conventions et avenant relatifs à l'occupation du Domaine public pour des Espaces Naturels Sensibles départementaux ainsi que pour leur gestion cynégétique.  
Gestion cynégétique de l'ENS « du Côteau et Marais de Voulangis ».

La gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux s'appuie sur différents partenariats sous la forme de conventions. Trois conventions relatives à l'occupation privative du domaine public à titre gratuit sont proposées, respectivement pour le secteur dit « La prairie de Beaumont » situé dans l'ENS de la Vallée de Souppes-sur-Loing sur la Commune Souppes-sur-Loing, pour l'ENS le « Marais de Cercanceaux » situé également sur la Commune de Souppes-sur-Loing et pour l'ENS « Le Domaine de la Haye » situé sur la Commune d'Everly. Il convient également de modifier la convention actuelle relative à l'occupation du Marais de Cercanceaux par avenant.

Une convention relative à l'exercice du droit de chasse au sein de l'ENS "du Côteau et Marais de Voulangis" est conclue avec la société de chasse de Voulangis.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération du Conseil départemental relative à la convention cadre entre le Département et la Fédération départementale des Chasseurs du 26 juin 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 définissant la Politique départementale des Espaces Naturels Sensibles,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention avec la Société de chasse de Voulangis, relative à la gestion cynégétique de l'Espace Naturel Sensible départemental « du Côteau et Marais de Voulangis », tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Département de Seine-et-Marne à signer la convention susmentionnée au nom du Département.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne